



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 11 décembre 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

*Absents avec
procuration : 9*

*Absents sans
procuration : /*

Votants : 29

Date de convocation : 5/12/2025

*Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/12/2025*

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE

Excusés avec

Procurations : Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Marie-Ange KOFFEL, Valentin DE MUER à Didier ZERBIB, Nathalie CARLES-SALMON à Malika BENSOUCI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Philippe RIGAL, Laëtitia IMART à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ

Secrétaire : Malika BENSOUCI

N° DEL/2025-8-06	Vu l'article L442-2-8 du Code de la Construction et de l'habitation qui prévoit l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGID) par les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) compétence en matière de PLH (Programme Local de l'Habitat), ce qui est le cas du Muretain Agglo ; les communes membres sont saisies pour donner leur avis. Vu le PPGID présenté en annexe de la délibération, issu d'un groupe de travail dédié mené par la Conférence Intercommunale du Logement du Muretain Agglo, après enquête auprès des communes membres. Considérant que l'objectif général est de structurer un schéma d'accueil et d'information des demandeurs de logement social, cohérent avec le maillage territorial et les dispositifs existants, en particulier sur le cadre légal (rappel des obligations et des évolutions réglementaires), l'état des lieux (analyse du territoire, des besoins, des services existants), la gestion partagée de la demande (organisation des acteurs impliqués dans le traitement et l'instruction des demandes), le schéma d'accueil et d'information (structuration du réseau de guichets et modalités d'information des demandeurs), la Cotation de la demande (règles et critères de priorisation), l'accompagnement social 'dispositifs pour les publics fragiles ou en difficultés), et le suivi du plan (modalités d'évaluation et d'actualisation du dispositif).
Avis sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGID) du Muretain Agglo	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

N° DEL/2025-8-06	<p><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>De donner un avis favorable au PPGID du Muretain Agglo, tel qu'annexé à la présente délibération.</p> <p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p>Secrétaire de séance Malika BENSOUCI</p> <p><i>Malika Bensouci</i></p> <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> 
------------------	--